

BAFA VITRE COMMUNAUTE

DOSSIER DE CANDIDATURE
2018-2019

INSCRIPTION

Nom : Prénom :

Date de naissance :

Adresse :

Code postal : Ville :

Téléphone :

Adresse mail :

PSC1 (Prévention et Secours Civiques de niveau 1) ou AFPS :

Oui

Non

Statut :

Lycéen(ne)/Etudiant(e)

Demandeur(se) d'emploi

Salarié(e)

Partie réservée au suivi du dossier

Nom : Prénom :

Dossier n° :

Candidature reçue le :

Décision du jury (Présélection 06/09/2018) Admissible

Oui

Non

Entretien le **22 septembre 2018** (si admissible) au :

PIJ de Chateaubourg

Maison Pour Tous, 9 Rue Pasteur – 35200 CHATEAUBOURG

Horaires :

Jury :

PRESENTATION

Le projet BAFA est soutenu par Vitré Communauté et porté par la commission Information Jeunesse et le service des Points Accueil Emploi (PAE) et des Points Information Jeunesse (PIJ) de Vitré Communauté.

Les objectifs :

- **Développer un vivier d'animateurs/animatrices formé(e)s et diplômé(e)s** afin d'assurer des animations de qualité dans le cadre des ACM et des activités périscolaires.
- **Soutenir l'emploi sur les territoires**, notamment des jeunes et accompagner l'évolution des postures professionnelles
- **Encourager la stabilité des équipes d'animateurs sur le territoire**
- **Favoriser les liens entre acteurs éducatifs de la communauté éducative** d'un même territoire (écoles, garderie, ACM, clubs, associations...) ; constituer et stabiliser des réseaux d'acteurs
- **Encourager la coopération intercommunale** et la mutualisation et la qualité éducative de l'animation des ACM
- **Contribuer à développer des viviers de compétences autour de l'animation en lien avec les ACM**, les clubs sportifs, les EHPAD, établissements d'enseignement spécialisé, MFR, etc. et **encourager à la formation professionnelle des animateurs** car le BAFA est un diplôme de l'animation non professionnelle.

Les conditions :

- Être âgé de minimum 17 ans au 1^{er} jour de l'entrée en formation.
- Avoir le profil étudiant/scolaire ou demandeur d'emploi et/ou salarié.
- Avoir sa résidence principale sur le territoire de Vitré Communauté (46 communes).
- Avoir une première expérience dans l'animation pour valider son projet (TAP, ACM...)
- Avoir trouvé son stage pratique est un plus, de préférence sur le territoire.
- Participation forfaitaire de 200 euros à l'inscription pour les candidats sélectionnés (Uniquement par chèque à l'ordre de Vitré Communauté)
- Dossier complet et déposé avant la date butoir.

Dépôt du dossier :

Les dossiers doivent être déposés avant **le 4 septembre 2018** dans l'un des 4 PIJ de votre choix.

PIJ de Vitré

14 Rue Notre Dame
35500 VITRE
02.23.55.16.21

PIJ d'Argentré du Plessis

21 bis rue du Général Leclerc
35370 ARGENTRE DU PLESSIS
02.99.96.54.01

PIJ de Châteaubourg

9 rue Pasteur
35220 CHATEAUBOURG
02.99.00.91.15

PIJ de La Guerche de Bretagne

8 rue du cheval blanc
35130 LA GUERCHE DE BRETAGNE
02.99.96.01.02

Pièces à joindre au dossier OBLIGATOIREMENT :

- Cv
- Lettre de motivation
- Justificatif de domicile



Les dates à retenir :

La formation de base (1^{ère} étape) : **du 27 octobre au 3 novembre 2018** en pension complète avec l'organisme «Fédération Sportive et Culturelle de France» à Erbrée, au Moulin de la Haie.

Sélection des dossiers : Commission le **6 septembre 2018**

Entretien de motivation : **Samedi 22 septembre**, de 9h à 12h (Présence obligatoire)

La formation d'approfondissement (3^{ème} étape) : **vacances de la toussaint 2019**

REGLEMENT

Article 1 – Inscription à la formation

La formation est accessible à toute personne âgée d'au moins 17 ans le premier jour de la formation. Il faut également résider sur l'une des 46 communes de Vitré Communauté.

Le dossier de candidature doit être rendu complet, avant le 4 septembre 2018 inclus.

Article 2 - Paiement

Toute personne désirant s'inscrire à la formation complète BAFA doit régler par chèque ou espèces la somme de 200 euros avant le premier jour de la formation.

Le règlement des 200 euros représente la prise en charge du stagiaire pour la formation générale et la formation d'approfondissement en pension complète.

Article 3 - Engagement

Chaque personne inscrite à la formation s'engage sur toute la durée du dispositif et se rendra donc disponible aux dates suivantes :

Samedi 22 septembre 2018 -> Entretien de motivation

Du 27 octobre au 3 novembre 2018 -> formation générale (Etape 1)

2^{ème} semaine des vacances de la toussaint 2019 (En attente du calendrier officiel) -> formation d'approfondissement (Etape 3)

Article 4 - Remboursement

Vitré Communauté s'engage à rembourser une partie ou la totalité de la formation, sur présentation d'un avis médical, uniquement pour les cas suivants : décès, maladie contagieuse, arrêt maladie de plus de 3 mois.

Article 5 – Stage Pratique

Le stagiaire dispose des périodes suivantes pour trouver son stage : vacances de Noël 2018, vacances d'hiver 2019, vacances de printemps 2019 et vacances d'été 2019.

Vitré Communauté s'engage à veiller à ce que chaque stagiaire ait trouvé son stage pratique dans l'un des accueils de loisirs du territoire de la communauté de commune

Signature de l'intéressé précédé de la mention

« Lu et approuvé »

Le

A



MON EXPERIENCE EN ACCUEIL DE LOISIRS

Nom de la structure	
Ville/Commune	
Téléphone Mail	
Nom du responsable	
Date de mon immersion	
Missions Activités effectuées	
Appréciation de la structure d'accueil	
Tampon et signature de la structure d'accueil	

Nom de la structure	
Ville/Commune	
Téléphone Mail	
Nom du responsable	
Date de mon immersion	
Missions Activités effectuées	
Appréciation de la structure d'accueil	
Tampon et signature de la structure d'accueil	

MON STAGE PRATIQUE

Facultatif

Si vous avez déjà trouvé votre stage pratique, merci de renseigner les coordonnées de la structure d'accueil :

Nom de la structure	
Nom du responsable	
Statut de la structure	
Dates du stage	
Activités de la structure d'accueil	
Adresse	
Téléphone	
Email	
Tampon et signature de la structure d'accueil	